

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA PARENTALITÉ

2020-2024

Contacts

Pôle Innovation petite enfance et parentalité –
actions conjointes CAF-Département

Ana Larrègle alarregle@seinesaintdenis.fr

Céline Portero cportero@seinesaintdenis.fr



Le schéma départemental petite enfance et parentalité :

DES OBJECTIFS FIXÉS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES MODES D'ACCUEIL ET LE SOUTIEN APPORTÉ AUX FAMILLES

Le troisième Schéma départemental petite enfance et parentalité, portant sur la période 2020-2024, a été signé le 21 septembre 2020 par la Préfète déléguée à l'Égalité des Chances, le Président de la Caisse d'allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et le Vice-président du Département de la Seine-Saint-Denis

Avec le plus fort taux de natalité de France métropolitaine (17,4 ‰ habitant.e.s), les besoins en modes d'accueil et d'accompagnement des familles sont élevés et constituent des enjeux considérables pour le territoire de la Seine-Saint-Denis.

La réponse aux besoins en modes d'accueil est de 31 % en Seine-Saint-Denis contre 59 % au plan national en 2017 (source CAF). En 2019, le territoire séquanodionysien comptait 393 établissements d'accueil du jeune enfant avec 15 350 places disponibles. En outre, 5 116 assistant.e.s maternel.le.s étaient en activité et accueillaient 9 940 enfants.

Poursuivant la démarche entreprise pour répondre à ces enjeux, les trois institutions renouvellent leur partenariat engagé depuis 2006 en faveur de la petite enfance et de la parentalité. Le schéma 2020-2024 vise à développer l'offre d'accueil, réduire les inégalités sociales et soutenir les familles, notamment les femmes en situation d'insertion, en leur facilitant l'accès à un mode d'accueil. Il s'est construit et développé dans une démarche concertée avec les actrices et acteurs de la petite enfance et de l'accompagnement à la parentalité du territoire. Il se décline en un plan d'actions pluriannuel.

Ce schéma est complémentaire des mesures phares de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté lancée par le Président de la République en septembre 2018, visant à assurer l'égalité des chances dès les premiers pas. Le Schéma vient également en complément de la stratégie nationale Parentalité « Dessine-moi un parent » et de la Cog 2018-2022.



« En Seine-Saint-Denis, l'enjeu démographique appelle une mobilisation forte des actrices et acteurs du territoire. Il reste encore à faire pour continuer d'améliorer l'offre d'accueil et l'accompagnement des familles. Avec Frédéric Molossi, Vice-président en charge de l'Enfance et de la Famille, nous nous engageons à un partenariat de qualité pour favoriser l'épanouissement des tout-petits. »

Stéphane Troussel,

Président du Département de la Seine-Saint-Denis



« La poursuite d'un travail partenarial fort pour renforcer le service apporté aux familles et aux enfants de Seine-Saint-Denis. »

Philippe Scarfoglio,

Président de la CAF de la Seine-Saint-Denis

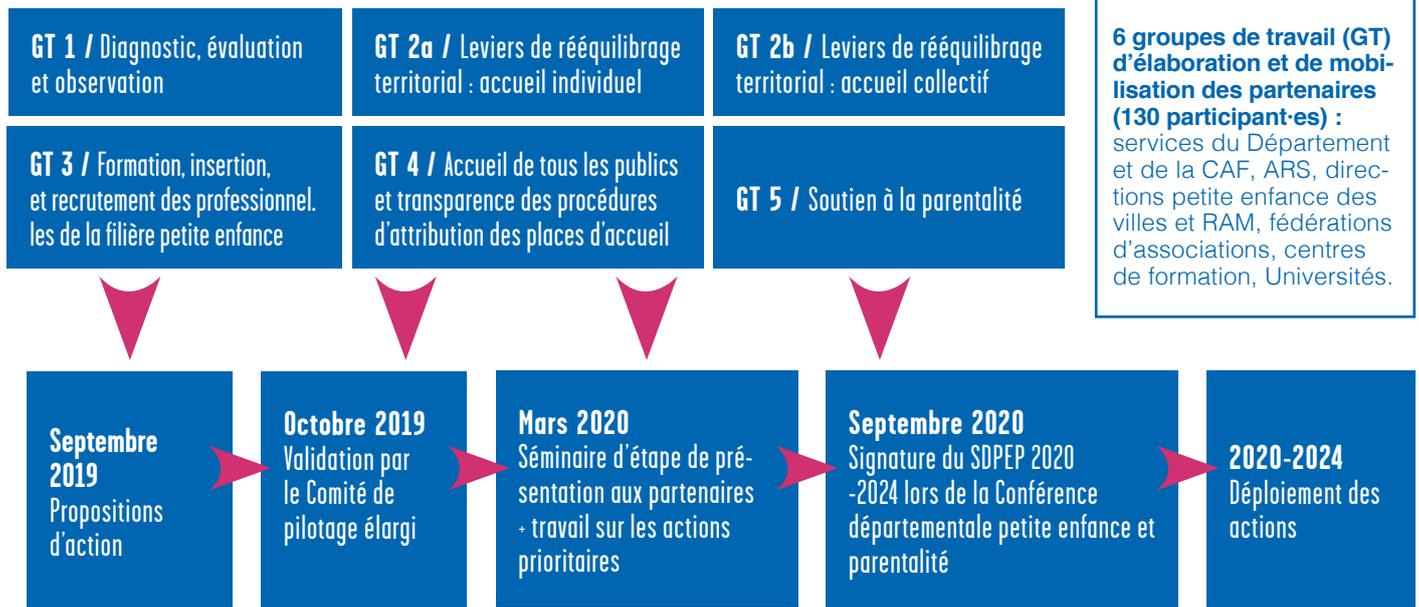


« Renforcer et garantir l'offre d'accueil des jeunes enfants doit rester notre priorité collective, pour le bien-être des enfants et l'insertion des parents. »

Anne-Claire Mialot,

Préfète déléguée pour l'égalité des chances en Seine-Saint-Denis

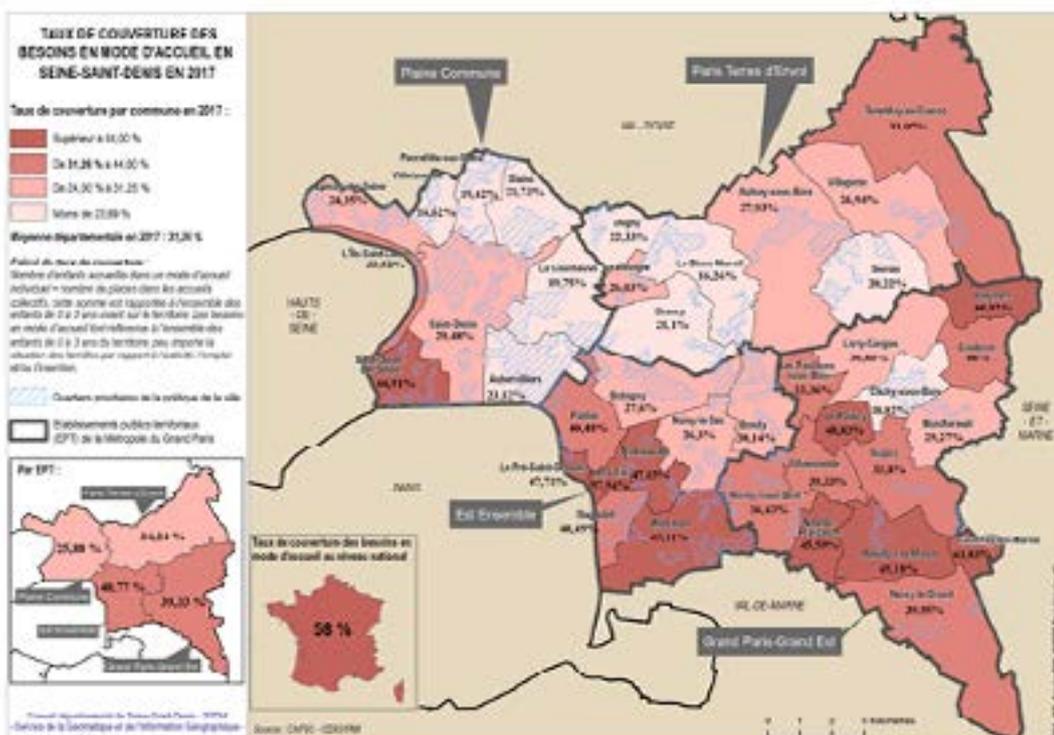
UNE CO-ÉLABORATION AVEC L'ENSEMBLE DES ACTEURS ET ACTRICES LOCAUX



Principes généraux :

- Une gouvernance élargie à de nouveaux partenaires : les 4 établissements publics territoriaux (EPT), l'Association départementale des Maires de France, Pôle Emploi, la Région Île-de-France, les divers organismes représentatifs des parties prenantes (ACEPPRIF, FDGS, FEPEM, Fol 93, SPAMAF, UDAF 93 et UFNAFAAM)..
- Un plan d'action précis et agile : le comité de pilotage dressera un bilan annuel permettant d'ajuster et/ou ajouter de nouvelles actions en fonction de l'évolution de la situation.

LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL : UNE ÉTAPE DÉTERMINANTE POUR DÉFINIR LE PLAN D' ACTIONS



Le diagnostic territorial est fondé sur la collecte et l'analyse de données et d'études. Des cartographies (exemple ci-dessus) et infographies illustrent les enjeux à l'échelle départementale et infra-départementale.

CE QU'IL FAUT RETENIR DU SCHÉMA PETITE ENFANCE ET PARENTALITÉ

Petite enfance	Parentalité
Les problématiques identifiées <ul style="list-style-type: none">- Obstacles dans la création de nouvelles places en établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE).- Faible taux d'occupation moyen des EAJE.- Pénurie de personnel et déclin des vocations.- Freins dans l'accès à un mode d'accueil pour certaines familles (insertion, handicap).- Nombre d'assistant-es maternel-les en constante baisse depuis 2010.	Les problématiques identifiées <ul style="list-style-type: none">- Nécessité d'une définition partagée de la parentalité et du soutien à la parentalité.- Besoins accrus de soutien à la parentalité : handicap, protection de l'enfance, violences envers les femmes/mères et les enfants.
Les leviers d'actions <ul style="list-style-type: none">- Accompagnement technique et financier à la création d'établissement du jeune enfant.- Accompagnement à la création et à la pérennisation des Maisons d'assistant-es maternel-les (MAM).- Réseau des Relais d'assistant-es maternel-les (RAM) en appui des assistant-es maternel-les et facilitant l'information aux familles.- Dispositifs et expérimentations concernant les parents en insertion.- Valorisation des métiers et des formations.	Les leviers d'actions <ul style="list-style-type: none">- Construction et partage d'une approche commune transversale et institutionnelle.- Meilleure identification des acteurs et coopérations.- Coordination nécessaire entre des dispositifs et des interventions multiformes.- Rééquilibrage à rechercher concernant l'implantation des actions sur le territoire et l'articulation des intervenant-es.- Renforcer la visibilité des structures accessibles aux familles pour les soutenir sur la parentalité.

Le Schéma départemental petite enfance et parentalité : UN PLAN D' ACTIONS EN 4 AXES STRATÉGIQUES ET 16 ACTIONS

AXE 1 / Agir pour le développement quantitatif et qualitatif de l'offre petite enfance et parentalité dans une logique de rééquilibrage territorial

- 1 – Analyse partagée du parcours professionnel des assistant-es maternel-les et actions d'amélioration
- 2 – Repérage et accompagnement coordonnés des structures en difficultés (EAJE) ou en demande de stabilisation (MAM)
- 3 – Coordination d'un groupe de travail sur l'opportunité du développement de la garde à domicile
- 4 – Renforcement du réseau des acteurs de la parentalité
- 5 – Faciliter l'appropriation du SDPEP et les échanges de pratiques

AXE 2 / Enrichir l'offre petite enfance et parentalité dans une perspective d'investissement social et d'accueil pour toutes et tous

- 6 – Plan d'action concernant la formation et le recrutement dans les métiers de la petite enfance en Seine-Saint-Denis
- 7 – Valorisation de l'attractivité des métiers de la petite enfance
- 8 – Quel accès à l'emploi après un parcours de formation CAP Accompagnement éducatif petite enfance ?
- 9 – Rendre lisible le processus d'attribution des modes d'accueil pour les familles
- 10 – Définition et lancement d'un Pôle ressources sur le handicap en direction des familles, en lien avec les projets des territoires
- 11 – Parcours des familles en insertion dans la recherche d'un mode d'accueil : outiller les professionnel.les pour mieux orienter et accompagner

- 12 – Expérimentation de coordination des politiques publiques d'investissement social sur le territoire de Grand Paris Grand Est

AXE 3 / Accompagner et outiller les acteurs, produire une ingénierie

- 13 – Groupe de travail Production de connaissances
- 14 – Production et mise en partage d'outils de pilotage du SDPEP
- 15 – Événements de promotion et valorisation auprès des familles

Axe 4 / Coordonner une communication efficace à destination des familles et des partenaires

- 16 – Actions autour de la communication
Des actions en direction des familles (guide sur les modes d'accueil, démarche « aller vers »...) et en direction des professionnel-les (plaquette d'informations, lettre d'infos et nouvelles modalités de production).

DES RESSOURCES À VOTRE DISPOSITION

- 1) Le diagnostic, les cartographies et infographies intégrant une vision communale et départementale : contactez le pôle innovation
- 2) L'intégralité du Schéma départemental petite enfance et parentalité : <https://ressources.seinesaintdenis.fr/Signature-du-troisieme-schema-departemental-petite-enfance-et-parentalite-2020>
- 3) Les équipes de la CAF : <https://www.caf.fr/partenaires/caf-de-la-seine-saint-denis/partenaires-locaux>